

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 08/12/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**N° 54-2023****Séance du 14 Décembre 2023****Membres en exercice : 9****Présents : 6****Absents : 1****Représentés :****2****Pour :****8****Contre :****0****Abstention :****0**

L'An Deux Mille Vingt Trois le Quatorze décembre à 18 heures
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, GILHET B, THEULE JC, VEDEL P,
Absents excusés : KROGSDAHL A procuration à MORESMAU JP, STEHLE
procuration à MINAZZO D

Absents : NICAISE V.**Secrétaire de séance :** MORESMAU JP.**OBJET : Tarif des droits de terrasses pour l'année 2024**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs des droits de terrasses ont été fixés jusqu'au 31 décembre 2023, Ces droits doivent être reconduits pour l'année 2024, une augmentation des tarifs est proposée :

- Droit forfaitaire annuel de la terrasse Grand Chemin du Val de Gellone :Tarif 2023 : 118 €/m²

Tarif 2024 : 125 €

(A titre d'information cette terrasse est de 46 m²)**- Droit forfaitaire annuel de la terrasse située Place de la Liberté :**Tarif 2023 : 195 €/m².

Tarif 2024 : 200 €

(A titre d'information la totalité de cette terrasse est de 105 m².)

M. le Maire stipule qu'un arrêté autorisant l'occupation du domaine public sera pris, et qu'une convention précisant les modalités d'utilisation des terrasses sera signée avec les bénéficiaires.

Le Conseil entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

ACCEPTTE les tarifs pour l'année 2024 tels qu'ils ont été fixés ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,
Robert SIEGEL.

Le Secrétaire,



